

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2023

DEMANDE DE RESTITUTION DE CLEF DE VOTE

Vous n'êtes pas ou plus en possession du courrier qui vous a été adressé pour vous communiquer votre clef de vote personnelle, et il est trop tard pour qu'un nouveau courrier vous soit envoyé.

Un bureau de vote (par voie électronique) est ouvert :

- du 10/01/2023 à 00h00 au 17/01/2023 jusqu'à 14h00 pour le premier tour,
- du 24/01/2023 à 00h00 au 31/01/2023 jusqu'à 14h00 dans l'éventualité d'un second tour.

Sous le contrôle du Président de ce bureau de vote et de ses assesseurs, le prestataire peut vous restituer votre clef de vote sur place, ou par téléphone dans les conditions ci-après.

- Vous remplissez cette demande de restitution, ou indiquez les mêmes informations sur papier libre.

- Vous adressez votre demande signée, accompagnée d'un justificatif de votre identité (scan pour une demande par courriel) :

=> **quand ?** : à tout moment, même avant l'ouverture du bureau de vote, et jusqu'à sa fermeture, sous réserve bien entendu que le temps restant avant la clôture du vote permette de procéder à la restitution

=> **à qui ?** : à la Direction des Ressources Humaines qui se chargera de transmettre votre demande sans délai au bureau de vote

=> **comment ?** : par courriel à poleconseilrh@norauto.fr

- Après validation de votre demande par le Président du bureau de vote, le prestataire recherche votre clef de vote, vous appelle au numéro de téléphone que vous avez indiqué, vous demande votre mot de passe pour confirmer que vous êtes bien le demandeur, et il vous restitue votre clef de vote.

Nom et prénom	
Téléphone du demandeur <i>Merci de faire en sorte que ce numéro soit accessible, aucune clef de vote ne peut être restituée à un répondeur ou à un tiers</i>	
Mot de passe personnel du demandeur <i>Totalement libre, il est simplement vérifié par le prestataire lorsqu'il appelle le demandeur, avant de lui restituer sa clef de vote</i>	
Signature	

NE PAS OUBLIER DE JOINDRE UN JUSTIFICATIF D'IDENTITE